Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

# LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

## ARRETE :

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 272 PRAG0574, en Anglais, de la composante UFR Droit & Sciences politiques est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|---|---|---|---|---|
| M. | BRISSY | STEPHANE | MCF | 1 |
| M. | LABARBE | LAURIE | AGREGE | H0422 |
| Mme | O NEIL | GEORGINA | AGREGE | H0422 |
| Mme | ROBINE | AURORE | CERTIFIE | H0422 |

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente
Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

# LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

## ARRETE :

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 270, PRAG0542, en Espagnol, de la composante FLCE est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|---|---|---|---|---|
| Mme | BELAN | SOPHIE | MCF | 11 |
| Mme | BERETTA | MARIE-FLORE | AGREGE | H0426 |
| Mme | CONDE | ANA-BEGONA | MCF | 14 |
| M. | HOUNNOUVI | CHRISTIAN | MCF | 14 |
| M. | NDOBO | ANDRE | PR | 16 |

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente
Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

# LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

## ARRETE :

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 271 PRAG 0420, en Economie et gestion, de la composante FLCE est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|---|---|---|---|---|
| Mme | BELAN | SOPHIE | MCF | 11 |
| M. | BRETON | CHRISTOPHE | P.L.P. | H8037 |
| M. | MOHAMMED | ABDALLAH | MCF | 6 |
| Mme | MONNIER SENICOURT | LAETITIA | MCF | 6 |
| Mme | VOLLE | AGNES | AGREGE | H0422 |

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de Nantes Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente
Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières

Nantes Université